

---

## POLITIQUE MUNICIPALE

### SUR L'ÉCO-CONDUITE

---

#### 1. OBJET

La présente *politique sur l'éco-conduite* répond aux grands principes de développement durable du projet *d'Écoterritoire habité de La Matapédia*. Elle vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et s'inscrit, par le fait même, aux actions mondiales de lutte aux changements climatiques.

La *politique sur l'éco-conduite* est un moyen de mise en œuvre identifié au *Plan d'action pour la réduction des émissions de GES* adopté par le conseil de la MRC de La Matapédia le 8 octobre 2014. Elle a pour objectif principal le changement des comportements des conducteurs de véhicules moteurs afin de favoriser la pratique d'une conduite plus saine, plus économique, plus écologique et plus sécuritaire. Elle vise l'élimination de la marche au ralenti des véhicules moteurs, ainsi que l'adoption d'attitudes personnelles axées vers l'éco-conduite.

#### 2. PORTÉE

L'inventaire (2011) des émissions de GES dans la MRC de La Matapédia a démontré que ce sont les équipements motorisés et les transports qui génèrent le plus de GES soit, 65% des émissions de GES des corporations municipales et plus de 88% des émissions de GES de la collectivité.

La présente politique s'adresse donc à l'ensemble des employés, élus et contractuels des municipalités locales et de la MRC de La Matapédia. Elle vise également tous les citoyens(nes) de la MRC de La Matapédia qui utilisent un véhicule moteur.

#### 3. DÉFINITIONS

- **Éco-conduite** : technique de conduite de véhicule moteur économe en carburant, écologique et économique.

- **GES** : gaz à effet de serre comptabilisés en tonnes de CO<sub>2</sub> soit : oxyde de carbone ou gaz carbonique. Le CO<sub>2</sub> est l'un des principaux gaz à effet de serre responsable du réchauffement climatique.
- **Marche au ralenti** : expression signifiant le fait de laisser tourner un moteur pendant plus de 3 minutes alors que celui-ci est immobilisé.
- **Véhicule moteur** : véhicule automobile au sens du Code de la sécurité routière, tel qu'un véhicule de commerce, de promenade ou un véhicule routier à l'exception d'un véhicule d'urgence, d'un véhicule-outil, d'un véhicule lourd ou d'un taxi.

#### **4. ACTIONS CONCERNANT LA MARCHÉ AU RALENTI DES VÉHICULES MOTEURS**

La réduction de la marche au ralenti des véhicules moteurs appliquée au parc automobile de La Matapédia ( $\pm 12000$  véhicules immatriculés) contribuera à réduire substantiellement la consommation de carburant, à épargner des milliers de dollars et, conséquemment, à réduire les émissions de GES.

Les municipalités locales et la MRC de La Matapédia souhaitent éliminer la pratique de la marche au ralenti des véhicules moteurs par une sensibilisation soutenue visant le changement des habitudes concernant la marche au ralenti des véhicules moteurs selon les actions suivantes :

- Sensibiliser les employés municipaux, les élus et les contractuels de la municipalité à l'application rigoureuse de la présente politique afin d'éliminer la marche au ralenti des véhicules moteurs.
- Réaliser annuellement une campagne de sensibilisation concernant la marche au ralenti et destinée au grand public
- Acquérir et installer aux endroits stratégiques des panneaux de signalisation permanents pour sensibiliser le grand public à l'élimination de la marche au ralenti des véhicules moteurs.

#### **5. ACTIONS CONCERNANT L'ÉCO-CONDUITE**

L'éco-conduite consiste à adopter des techniques de conduite qui permettent de réduire la consommation de carburant, quel que soit le véhicule utilisé. Le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles estime que pratiquer l'éco-conduite représente un potentiel d'économie de carburant de 10 %.

Les municipalités locales et la MRC de La Matapédia souhaitent encourager les comportements responsables des conducteurs de véhicules moteurs dans le but de réduire la production individuelle de GES soit, par la planification des déplacements, l'utilisation des méthodes de conduite moins énergivores, le respect des limites de vitesse, le maintien de la pression des pneus, l'organisation du co-voiturage et les déplacements par la marche ou le vélo lorsque possible. Pour ce faire, elles adoptent les actions suivantes :

- Sensibiliser les employés municipaux, les élus et les contractuels de la municipalité à la pratique de l'éco-conduite.
- Sensibiliser les citoyens à l'éco-conduite.
- Élaborer et diffuser un guide sur la pratique de l'éco-conduite.

## 6. RESPONSABILITÉS :

L'administration et l'application de la présente politique est imputable à chaque municipalité et au comité administratif de la MRC pour les Territoires non municipalisés. Dans un souci d'économie d'échelle, des outils communs de formation et de sensibilisation pourront être réalisés par la MRC et le partage des coûts se fera entre les municipalités participantes et la MRC

## RÉFÉRENCE :

- Plan d'action pour la réduction des GES de la MRC de La Matapédia, YHC Environnement, 2014
- Gouvernement du Canada, Ressources naturelles du Canada, Énergie, Efficacité énergétique, Transport, Initiatives relatives au transport, 2013
- Gouvernement du Québec, MERN, Efficacité énergétique-Guide de sensibilisation à la réduction des gaz à effet de serre en transport, 2007.

---

Paul Lepage,  
Maire

---

Nadine Beaulieu,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTION : 7 décembre 2015  
AFFICHAGE : 9 décembre 2015

résolution numéro : 188-15